

SUPPLEMENT FEMINISTE DE L'ECHO DES FOURMIS



PINAR SELEK, militante féministe, turco-française, libertaire et antimilitariste, docteure en sciences politiques et écrivaine, a fêté en décembre 2020 les vingt ans de sa libération des prisons turques. Elle fut enfermée sur des motifs fallacieux alors qu'elle étudiait comme chercheuse la résistance kurde. Torturée pendant plus de 10 jours, elle refusa de livrer ses contacts. Elle vit en exil depuis.

Ses recherches sur l'histoire des luttes sociales en Turquie montrent que, même dans un contexte de haute répression, les mouvements contestataires peuvent se multiplier et construire des nouveaux modes d'action. Après le coup d'État en 1980, le mouvement féministe a émergé, fustigeant l'image de la femme portée par le pouvoir et l'instrumentalisation du corps des femmes par le nationalisme. Mais elles critiquaient aussi le gauchisme patriarcal.

Dans le sillage du mouvement féministe, au milieu des années 80, « on a vu l'émergence du mouvement LGBT, des libertaires, des écologistes, des écologistes sociaux et des antimilitaristes ».

Ecoféministe, libertaire, antimilitariste, elle dévoile comment s'entrelacent les différentes oppressions. En juin 2020, elle a participé au mouvement transnational de lutte « Toutes aux frontières » contre la politique migratoire européenne et ses effets dévastateurs pour les exilé.e.s.

Source : entretien avec Pinar Selek sur Mediapart, publié le 10 décembre 2020 et sa conférence « Sans le féminisme pas de lutte efficace contre l'extrême droite ».

8 mars 2021, toutes en grève, on arrête tout!

Nous sommes toujours moins payées, dévalorisées, abonnées aux blagues sexistes, lgbtphobes, assassinées, agressées, violées, reléguées aux torchons et à la cuisine, cantonnées aux soins des enfants et des personnes âgées, transformées en objets par la pub.

Au boulot, notre travail salarié fait tourner l'économie et nos établissements. Et à la maison, notre travail domestique est invisibilisé.

Pendant cette crise sanitaire, nous sommes en 1ère ligne, les premières de corvée, les premières à assurer et morfler dans le huit clos familial.

On en avait marre avant. On en a encore plus marre après 1 an d'une gestion de pandémie qui nous a particulièrement mises en danger.

On en a encore plus marre suite aux pantalonades et au mépris du gouvernement sur les sujets concernant les femmes.



**Contre la précarité, contre le patriarcat
de ce monde, contre toutes les
dominations que nous subissons.
Parce qu'on a toutes une raison de se
mettre en grève et que nous souffrons
toutes de la même oppression.
Parce que, ensemble, nous sommes
puissantes,
le 8 mars prochain on arrête tout
et on se met en grève.**

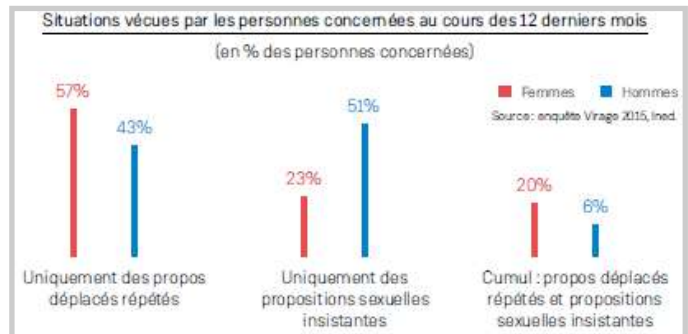
Livret utile sur le harcèlement sexuel au travail

Le Défenseur des droits a élaboré et diffuse aujourd'hui un livret pédagogique en matière de harcèlement sexuel au travail.

Le livret est construit autour de 3 grands thèmes et 3 fiches correspondantes qui apportent les connaissances théoriques, juridiques et pratiques nécessaires sur le harcèlement sexuel:

- « Comprendre et reconnaître » : mieux cerner le harcèlement sexuel en permettant d'en comprendre les mécanismes mais également le cadre juridique ;
- « Alerter » : se mobiliser pour faire cesser une situation de harcèlement (cadre juridique et sanctions encourues, ressources potentielles, voies à suivre) ;
- « Prévenir et réagir » : mettre en œuvre l'obligation de sécurité envers les salariés (sanction des situations de harcèlement rapportées et mise en place d'actions pour prévenir et lutter contre le harcèlement sexuel).

formes : psychologiques, verbales, économiques, physiques ou sexuelles.



Le Défenseur des droits, compétent en matière de discrimination, s'est saisi de cette question depuis de longues années. L'enquête inédite sur le harcèlement sexuel au travail qu'il a publiée dès mars 2014 révèle que 20% des femmes actives disent avoir été confrontées à une situation de harcèlement sexuel au cours de leur vie professionnelle. Autrement dit, une femme sur cinq, soit plusieurs millions de femmes en France.

Pourtant, l'enquête montre que de nombreuses victimes demeurent seules face au harcèlement sexuel : près de trois victimes sur dix (29%) ne se sont confiées à personne et rares sont les victimes qui engagent des démarches judiciaires pour faire valoir leurs droits. En outre, plus de la moitié des actifs interrogés, hommes et femmes confondus, s'estiment plutôt mal informés sur le harcèlement sexuel au travail (57%).

Les auteurs du harcèlement / femmes actives 18-64 ans

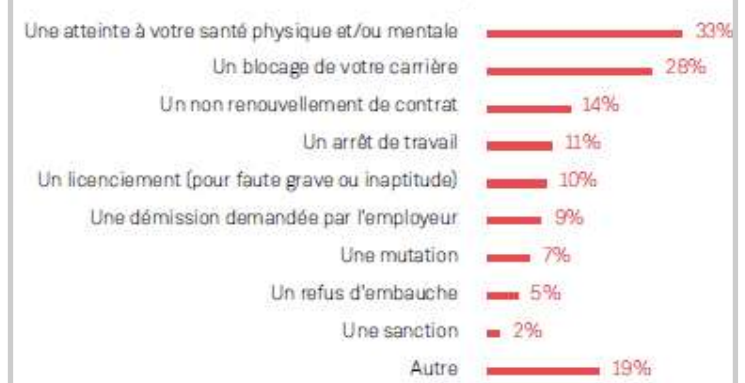
Question : Qui est (ou était) à l'origine de cette situation ?



Le lieu de travail est un espace de vie qui n'échappe pas aux inégalités de genre et aux violences sexistes et sexuelles. Le harcèlement sexuel constitue une forme de discrimination fondée sur le sexe, reconnue par la loi. L'ampleur et la banalisation des comportements relevant du harcèlement sexuel ne peuvent néanmoins être comprises sans rappeler le contexte des inégalités femmes/hommes et des violences faites aux femmes dans notre société lié au système patriarcal. Au cœur de ces inégalités et des processus de domination qui favorisent le maintien des hiérarchies entre femmes et hommes, les violences contre les femmes prennent de multiples

Les conséquences du harcèlement / femmes actives 18-64 ans

Question : Cela a-t-il entraîné pour vous :



Les mouvements récents, tels que #MeToo et sa déclinaison française #BalanceTonPorc, ont contribué depuis 2017 à mettre en lumière l'ampleur du phénomène et ont déclenché une forte mobilisation de la société contre le harcèlement sexuel, notamment au travail. Les puissantes mobilisations féministes larges qui ont suivi ont également contribué à obliger les institutions à réagir.

C'est dans ce contexte que le Défenseur des droits a lancé une campagne d'information en février 2018 afin de rappeler que le harcèlement sexuel, encore trop souvent banalisé, est sanctionné par la loi et d'inviter les personnes concernées à faire valoir leurs droits.

En vertu de son obligation de sécurité, l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Code du travail, article L4121-1

Des conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver leur santé et leur intégrité physique sont assurées aux fonctionnaires durant leur travail.

Loi n°83-634 du 13 juillet 1983, article 23 + Décret n° 82-453 du 28 mai 1982, article 2-1 (FPE) et Décret n°85-503 du 10 juin 1985, article 2-1 (FPT)

L'employeur prend toutes dispositions nécessaires en vue de prévenir les faits de harcèlement sexuel, d'y mettre un terme et de les sanctionner.

Code du travail, article L1153-5 ; Circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique

Aide juridictionnelle

Si la victime a de faibles ressources, elle peut demander l'aide juridictionnelle avant ou après que l'affaire soit engagée. L'aide juridictionnelle permet de bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle par l'État des honoraires et frais de justice (avocat, huissier, etc.). La demande se fait par formulaire et est soumise à des conditions de ressources.

En savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074>

Depuis, le cadre légal a été modifié pour renforcer les obligations des employeurs en matière de prévention et de sanction du harcèlement sexuel au travail. Ils, au titre de leur obligation de sécurité, sont ainsi chargés d'évaluer les risques en matière de harcèlement sexuel, de mener des actions de sensibilisation à destination de leur personnel, notamment encadrant, sur le sujet.

La lutte contre le harcèlement sexuel ne doit pas peser uniquement sur les épaules des personnes qui le subissent. Elle est aussi de la responsabilité de chacun et chacune et ce guide est un des outils pour la mener. A charge, maintenant, pour les employeurs de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail dans tous les établissements.

Quant à nous, les femmes, continuons de prendre également les choses en main et mobilisons-nous. Ce sont nos batailles collectives, imaginées par nous même qui feront bouger les choses afin que les violences patriarcales cessent, quelles qu'elles soient. Le 8 mars, toutes en grève!

Les liens pour aller plus loin:

La campagne:
[https:// information.defenseurdesdroits.fr/uneffemmesurcinq/](https://information.defenseurdesdroits.fr/uneffemmesurcinq/)

Le livret où il y a plein d'informations utiles:
<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/guides/harcelement-sexuel-au-travail-livret-du-formateur-et-de-la-formatrice>





FEMMAGE *

à ANNE SYLVESTRE

La grande Anne Sylvestre, disparue le 1er décembre dernier avait écrit « Douce Maison » en 1978, année du terrible procès dit « des Calanques » (viol de 2 touristes belges par 3

hommes). Subtile et juste, elle utilise la métaphore pour évoquer un viol collectif, ainsi que la manière dont sont alors souvent perçues les victimes.

C'était une maison douce
Une maison de bon aloi
Juste ce qu'il faut de mousse
Répartie aux bons endroits
Assez de murs pour connaître
Une chaleur bien à soi
Et ce qu'il faut de fenêtres
Pour regarder sans effroi

**R : Non, non, je n'invente pas
Mais je raconte tout droit**

Elle ouvrait parfois sa porte
À ceux qu'elle choisissait
La serrure n'est pas forte
Maison, tu n'as pas de clé
Mais avec sa confiance
Jamais elle ne pensa
Qu'on pût user de violence
Pour pénétrer sous son toit

R

Advint qu'un jour de malchance
Une bande s'approcha
On sonne à la porte, on lance
Des coups de pieds ça et là
A plusieurs, on s'encourage
On prétend qu'elle ouvrira
Et commence le saccage
La porte on l'enfoncera

R

Sauvagement ils pénètrent
Dévastant tout devant eux
Ils obligent les fenêtres
À s'ouvrir devant le feu
Avec leurs couteaux ils gravent
Des insultes sur les murs
Et s'en vont faisant les braves
Quand tout n'est plus que blessure

R

* Femmage: Hommage rendu à une femme (Le Larousse)

NOTE DE LECTURE

En cette période où pleuvent les synthèses sur ce que l'on sait des femmes ou du féminisme, du genre et des luttes sociales qu'ont menées les femmes, « Rage against the machisme * » est éclatant de fraîcheur. Sur un mode incisif et familièrement déjanté, Mathilde Larrère prouve combien elle sait son XIX^e siècle autant que le XX^e, tant par l'érudition de la formation la plus orthodoxe que pour être tombée dans la marmite du militantisme dès l'enfance.

Les femmes ont une histoire, une histoire de luttes pour leurs droits, conquis, arrachés, défendus, une histoire de colère contre les discriminations, les inégalités, une « Rage against the Machisme ». L'historienne retrace les combats féministes de la Révolution française jusqu'au mouvement #MeToo d'aujourd'hui, sur les pas de Louise Michel, de Gisèle Halimi, mais aussi de tant d'autres invisibilisées, comme Pauline Léon, Malika El Fassi, les colleuses contre les féminicides...



À l'histoire, le livre mêle des récits, des documents d'époque, des chansons et des slogans, reflétant l'ardeur et la détermination de celles qui n'acceptent pas l'inégalité des sexes, montrant combien elles se tiennent la main au-delà des siècles.

Luttes pour l'égalité, pour les droits de voter, s'instruire, se défendre, gouverner leurs propres corps, mais aussi pour l'émancipation des femmes des colonies : autant de domaines où la liberté des femmes a été bafouée, autant de droits à conquérir et à défendre, encore, aujourd'hui et demain.

* Rage against the machisme de Mathilde Larrère éditions du Détour 18,90 euro